

ASSEMBLÉE NATIONALE29 septembre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 245

présenté par
Mme Ménard**ARTICLE 3**

I. – À la première phrase de l’alinéa 5, substituer aux mots :

« sans retard indu »

les mots :

« dans les plus brefs délais ».

II. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, substituer aux mots :

« l’autorité administrative »

les mots :

« le juge ».

III. – En conséquence, procéder à la même substitution à la seconde phrase du même alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement qui d'une part, vise à signifier le caractère urgent du retrait d'une image ou une représentation de mineurs présentant un caractère pornographique. D'autre part, il s'agit également d'un amendement de cohérence visant à rendre au juge son pouvoir légitime de contrôle.